Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260520-2026-55-DE
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

République française
Département de l'Hérault

Numéro 2026-55

DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 20 MAI 2026

Quorum	7
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : 13 mai 2026

L'an Deux mille vingt-six et le 20 mai à 9 heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président,
Présents : M. Gérard BESSIERE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI, M. Christian RIGAUD, M. Daniel VALETTE, M. Daniel FABRE, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, M. Sébastien SOULIER, Mme Martine BONNET
Absents excusés: M. Jérôme VALAT, M. Claude LAATEB.
Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Désignation des représentants du Syndicat Centre Hérault au sein du Réseau REDUIRE PLUS

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Centre Hérault est à l'origine de la création du réseau national CompostPlus en 2011, réseau d'échanges réunissant élus et techniciens de collectivités engagées dans la valorisation des biodéchets par collecte séparée. Lors du précédent mandat, la présidence de cette association a été assurée par Madame Véronique NEIL.

Historiquement mobilisée pour la préservation des sols, l'association a accompagné le développement du tri à la source des biodéchets, de leur collecte séparée et de l'amélioration de la qualité des composts destinés aux usages agricoles.

À la suite de la généralisation du tri à la source des biodéchets inscrite dans la loi et du renforcement des exigences qualitatives applicables aux composts, l'association CompostPlus a évolué pour devenir le réseau « Réduire Plus », élargissant désormais son action à la réduction des déchets.

En 2025, ce réseau regroupe 61 collectivités adhérentes sur l'ensemble du territoire national, représentant plus de 25 millions d'habitants. Chaque collectivité y est représentée par un élu et un technicien, garantissant une approche à la fois politique et technique.

Afin de représenter le Syndicat Centre Hérault au sein du réseau REDUIRE PLUS, il est proposé au Comité Syndical de désigner :

- **Déléguée titulaire : Madame Véronique NEIL**
- **Délégué suppléant : Monsieur Daniel VALETTE.**

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE la nomination des délégués titulaires et suppléants cités ci-dessus au sein du Réseau REDUIRE PLUS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit,
Pour extrait conforme au registre des délibérations

La Secrétaire de Séance
Véronique NEIL

Le Président de Séance
Olivier BERNARDI

SYNDICAT CENTRE HERAULT 34800 ASPIRAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : .../.../2026
et publié ou notifié le : .../.../2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .